

Gérant de société civile : nomination, changement

Mis à jour le 28/05/2024

Documents nécessaires pour la nomination du gérant ou d'un co-gérant de la société civile (SC)

Procès-verbal de l'Assemblée générale

- Exemple en copie, certifié conforme par le nouveau gérant

Gérant personne physique

- Copie recto/verso de la carte d'identité ou du passeport, document en cours de validité
- Déclaration de non-condamnation avec attestation de filiation signée et datée de moins de 3 mois

Gérant personne morale

- Extrait Kbis de moins de 3 mois (que nous pouvons commander)

Cas particuliers :

Personne morale non immatriculée au RCS (association, mutuelle...) / personne morale immatriculée dans un État non-membre de l'espace économique européen

- Statuts en vigueur ou un titre justifiant son existence et / ou un extrait d'immatriculation traduit si nécessaire en langue française

Pour le représentant légal :

- Copie recto/verso de la carte d'identité ou du passeport, document en cours de validité
- Déclaration de non-condamnation avec attestation de filiation, signée et datée de moins de 3 mois

Pour les ressortissants étrangers :

R ressortissant d'un État membre de l'Espace économique européen ou d'un État avec lequel des accords ont été conclus, résidant en France ou à l'étranger :

- Copie du justificatif d'identité en vigueur
- Déclaration de non-condamnation avec attestation de filiation, signée et datée de moins de 3 mois

R ressortissant d'un autre État :

Pour ceux résidant en France

- Copie du titre de séjour autorisant l'exercice d'une activité commerciale en cours de validité
- Déclaration de non-condamnation avec attestation de filiation, signée et datée de moins de 3 mois

- Justificatif d'identité en cours de validité

TÉLÉCHARGER LE POUVOIR 



Notre accompagnement



Déleguez la gestion de vos formalités juridiques



01 44 88 42 00



formalites-pro@lesechos.fr



<https://formalites.lesechos.fr>